Mise en ligne : 8 décembre 2016. www.entreprises-coloniales.fr

## SOCIETE DES BOIS DU GABON (groupe Nouvelle Cie française de Kong)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Nouvelle\_Cie\_frse\_de\_Kong.pdf

S.A., novembre 1926

SOCIÉTÉ DES BOIS DU GABON (Le Journal des débats, 11 août 1928)

Le dividende de cette société, filiale du groupe Comptoirs africains-Kong, est fixé, pour son premier exercice, à 250 francs par action.

SOCIÉTÉ DES BOIS DU GABON (Le Journal des débats, 14 août 1928)

Cette société, du groupe Comptoirs-Africains-Kong, a encaissé, pour son premier exercice social clos le 31 décembre dernier, 2.100.281 fr. de produits des chantiers et des plantations, laissant un bénéfice net de 1.002.508 francs pour un capital de 1 million. Nous avons déjà annoncé que le dividende a été fixé à 250 francs brut.

Compagnie française de Kong (Le Journal des finances, 5 octobre 1928)

[...]La Société des bois du Gabon, créée en novembre 1926, n'a pas encore augmenté son capital initial de 1 million ; sans doute les dirigeants du groupe tiennent-ils cette société en réserve [...].

SOCIETE DES BOIS DU GABON (Le Journal des débats, 19 septembre 1929)

Cette société, filiale de l'Agricole du Gabon, a réalisé, au cours de l'exercice 1928, un bénéfice net de 1.652.3.35 francs, contre 1.200.508 francs précédemment.

Kong (Le Journal des finances, 9 mai 1930)

[...] On fait courir le bruit qu'en raison des résultats de la filiale « Bois du Gabon », le dividende fixé l'an dernier à 10 francs pourrait être augmenté.

\_\_\_\_

Agricole du Gabon (Les Annales coloniales, 31 janvier 1931) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Agricole\_du\_Gabon.pdf

[...] En cours d'exercice, la société a pris une participation de 6 millions dans la Société des Bois du Gabon, participation qui lui a rapporté un dividende de 1.444.000 fr., mais par suite de cette acquisition, la société était débitrice de 3.997.682 fr. vis-à-vis de la Nouvelle Compagnie française de Kong. Celle-ci a racheté la dite participation aux conditions qu'elle [sic : auxquelles elle] avait été acquise.

quisc.